
Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 10**Votants:** 11**Séance du 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Frédéric MOISELET-PARQUET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, Alain BAUDOUIN, Agnès TUPINIER, Thierry MAILLARD, Annick MARCEAU**Représentés:** Christelle DEIGNEAU par Mickaël BOURGEOIS**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Mireille LEVASSEUR

Le Maire demande de retirer de l'ordre du jour le point n°11 concernant l'augmentation des indemnités du Maire et d'ajouter un point concernant la location du garage d'Essert. Accepté à l'unanimité

1 / Le compte rendu du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité

2 / Objet: Plan de coupe forêt communale - exercice 2021 - DE 2020 037

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal demande : le martelage des parcelles 7.2L (0.85 ha), 2.2E (0.67 ha), 18.2E (1.04 ha), 1L (2.52 ha), 2.1L (2.37 ha), 3L (2.35 ha), 5L (2.91 ha), 10L (3.95 ha), 11L (3.56 ha), 12L (3 ha), 13L (2.56 ha), 23L (5.92 ha) et 24L (6.59 ha) en éclaircie résineuse.

-La vente de la coupe en 2021.

3 / Objet : Délégués et suppléants à la CAO

Le Maire explique qu'il convient de modifier la commission CAO de la commune afin d'être conforme à la législation. Il faut désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

membres titulaires = Mireille LEVASSEUR, Mickaël BOURGEOIS et Christian MADON

membres suppléants = Alain BAUDOUIN, Thierry MAILLARD, Guy DEFRANCE

4 / Objet: Contrat copieur - DE 2020 038

Les garanties du copieur étant arrivées à échéance, le Maire présente une nouvelle offre de Yonne Copie concernant la location d'un copieur kyocera :

- contrat full services comprenant :

- 2 085 copies noir et blanc à 0.006

- 900 copies couleur à 0.06

- contrat connectique à 15 €

soit la part HT du loyer prestations (consommables et tambour compris) à 81.51 € HT par trimestre

et la part HT du loyer location du copieur à 246 € HT par trimestre

Le montant total du loyer trimestriel s'élève à 327.51 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte l'offre de l'Yonne copie sus-mentionnée.

5 / Objet: BUDGET COMMUNE : Décision modificative n°1 - DE 2020 039

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300.00	
6068	Autres matières et fournitures	-300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

6 / Objet: Budget Eau Décision modificative n°1 - DE 2020 040

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-410.00	
621	Personnel extérieur au service	410.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

7 / Objet: Vente parcelle communale - DE 2020 041

Le Maire expose la demande d'un administré d'acquérir une partie de la propriété communale cadastrée AA 40 pour une contenance totale de 40 m² afin de pouvoir garer sa voiture et de ne plus gêner la circulation. Il loue 122 m² de cette parcelle à la commune pour un montant de 20 euros annuel depuis plus de dix ans.

L'acquéreur s'engage à régler tous les frais afférents à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le Maire à procéder à la vente de la dite parcelle.

Par ailleurs, une demande d'acquisition de voirie communale située à Essert est arrivée en mairie. Il s'agit d'un propriétaire d'une maison d'habitation jouxtant la rue des Tilleuls à Essert. Ce dernier informe d'entretenir la rue et être le seul à l'utiliser. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, refuse de vendre la voirie communale car plusieurs bâtiments donnent sur la rue des Tilleuls.

8 / Objet: Tarif de location tables et bancs - DE 2020 042

La commune possède dix tables et vingt bancs qu'elle met à disposition gracieusement aux habitants de Lucy sur Cure / Essert et aux administrés de communes environnantes.

Afin d'entretenir ce matériel et de le renouveler suite à son usure, le Maire propose dorénavant de le louer et d'instaurer un tarif de livraison / récupération comme suit :

- 5 € la table et les deux bancs.
- 15 € le transport

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de location de tables et bancs proposés par le Maire.

9 / Objet: Montant des charges locatives Appartement Essert - DE 2020 043

Le Maire revient sur la mise en location de l'appartement d'Essert. Etant donné que le contrat de gaz a été modifié, il propose de fixer le montant des charges mensuelles de chauffage à 100 €.

Ceci prendra effet à compter du 1er octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de fixer le montant des charges mensuelles de l'appartement communal d'Essert à 100 € à compter du 1er octobre 2020.

10 / Objet: Location foyer communal pour cours de pilate - DE 2020 044

Le Maire présente la demande d'un professeur de pilate concernant l'organisation d'un cours au foyer communal le mardi soir.

Etant donné que le professeur de yoga loue le foyer communal 240 € par an pour deux cours hebdomadaires, il est proposé de mettre la salle à disposition du professeur de pilate pour un coût de 150 € annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à appliquer ces tarifs.

11 / Objet : Location garage Essert

Un administré d'Essert souhaite louer le garage d'Essert. En raison de l'absence d'électricité et la surface du bâtiment ne permettant pas de garer une voiture, il estime que le montant de 60 € de location mensuel proposé est trop élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de maintenir le montant de la location du garage d'Essert à 60 € pour les raisons suivantes :

- par souci d'équité entre les différents locataires des garages communaux
- le précédent locataire (habitant d'Essert) a loué ce garage à 60 € mensuel

12 / Questions diverses

Marie-Claude MARX souhaite des éclaircissements concernant la demande de fermeture du bureau de vote d'Essert effectuée par le Maire courant août 2020. Le Maire explique que suite au manquement du respect des règles législatives de tenue du bureau de vote, à savoir la présence d'un président, d'un secrétaire et de deux assesseurs lors des différentes élections, il peut être contraint à fermer certains bureaux de vote.

Après discussion, Thierry MAILLARD s'engage à respecter ces principes législatifs et demande que le Maire annule sa demande de fermeture de bureau de vote sans quoi il se rendra lui-même à la Préfecture de l'Yonne pour ce faire.

Thierry MAILLARD fait part de la dangerosité des nids de poule existants entre Essert et Lucy.

Le Maire a commandé de la grave émulsion (commande groupée avec Bessy et Prégilbert). Des panneaux "attention danger" seront installés à chaque extrémité de la rue pour des raisons de sécurité.

Mickaël BOURGEOIS rapporte une question de Christelle DEIGNEAU : pourquoi le défibrillateur est situé à l'intérieur du foyer communal. Christian MADON explique qu'il s'agit d'un défibrillateur intérieur destiné aux établissements recevant du public.

Le Maire informe les élus de l'incendie déclaré dans la nuit du 13 au 14 septembre dans les bois communaux d'Essert. Une plainte sera déposée.

Alain BAUDOIN annonce que le site internet de la commune est en cours de réalisation. Ce site comprendra notamment les rubriques suivantes : - artisans, cours de sport, rubrique citoyenne, rubrique d'antan avec photos... et les différents comptes-rendus, un formulaire de location du foyer communal.

Marie-Claude MARX souhaite connaître le suivi du dossier de la mare d'Essert.

Le Maire se charge de contacter le parc du Morvan pour obtenir des subventions dans le cadre de la GEMAPI.

Le Maire distribue un fascicule concernant la définition et le plan de travail des commissions et sous-commissions communales afin que chacun puisse travailler dans les domaines pour lesquels il s'est investi.

Agnès TUPINIER demande si la commune a reçu des informations concernant l'instauration d'un conseil municipal "jeunes" suite à ses échanges auprès de la Préfecture. Le Maire lui précise qu'aucun renseignement n'est parvenu en mairie. Il serait judicieux de contacter la mairie de Vermenton qui bénéficie d'un Conseil municipal "Jeunes"

Le Maire propose de distribuer un questionnaire dans chaque foyer pour obtenir leurs coordonnées téléphoniques et leurs mails afin de communiquer les informations d'urgence aux administrés.

Christian MADON fait part de l'ouverture de la chasse à partir de dimanche. Il souhaite que soit affichés les jours de chasse et le plan de chasse afin que les habitants puissent se promener librement dans les bois.

Mickaël BOURGEOIS rend compte de sa rencontre avec le Président de l'association de chasse de Lucy. Des nouveaux panneaux indiquant les jours de chasse ont été installés. Les chasseurs restent attentifs aux promeneurs.

Thierry MAILLARD préconise le port du gilet jaune et d'autant plus si les promeneurs entrent dans la forêt. Il précise que le jour de chasse à Essert est le samedi.

Guy DEFRANCE évoque l'état de la haie de la maison communale située route de Bessy. Le Maire explique qu'il est prévu de retirer celle située près du parc. Elle sera ainsi replantée aux abords du logement communal.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 20h45

Le Maire,
Frédéric MOISELET-PARQUET

